

Séance du 25 septembre 2023 à 19 heures 00**SÉANCE ORDINAIRE**

Présidence : Madame Franziska PILLY SCHLUEP

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Maire et des Adjointes.
4. Présentation des activités de l'ACG par **M. Christophe Senglet**.
5. Rapport des commissions.
6. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
 - a) Prise de position concernant le principe d'établir un plan localisé de quartier – parcelles 1092, 1093, 2192 et 2825 (projet de résolution N°25/23).
 - b) Approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 destiné à l'étude du plan localisé de quartier de l'entrée ouest du village (projet de délibération N°276/23).
 - c) Approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 destiné à l'entretien des parcelles 1092, 1093, 2192 et 2825 (projet de délibération N°277/23).
 - d) Prise de position concernant la politique de stationnement (projet de résolution n° 26/23).
7. Propositions du Maire et des Adjointes.
8. Propositions individuelles et questions.

Présents : Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Yvette GUIBERT
MONGILARDI, Carole MATHEZ et Christine SCHAUB

MM. Aloys BAUDET, Jean BINDER, Lucien DERUAZ,
Quentin MEYLAN, Jérôme SCHÖNI et Brett THEUS

Exécutif : M. Christophe SENGLLET, maire
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe
Mme Anne MEYLAN, adjointe

Excusé : M. Pascal DROZE

Procès-verbal : Mme Emmanuelle MAIA

Mme F. Pilly Schluép, présidente, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h00.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023

Mme F. Pilly Schluép passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Conseil municipal

Mme F. Pilly Schluép excuse l'absence de **M. P. Droze**.

Mme F. Pilly Schluép donne lecture du courrier des habitants des Verpillères concernant la circulation sur le chemin des Princes, et plus particulièrement le respect de la vitesse à 50 km/ sur le tronçon Verpillères. Cette lettre invite la commune à se pencher à nouveau sur ce dossier et à prendre des mesures supplémentaires afin de sécuriser ce hameau. Ce courrier est transmis à la commission aménagement-mobilité.

Mme F. Pilly Schluép rappelle que les conseils municipaux disposent d'un délai jusqu'au 16 octobre 2023 pour s'opposer aux huit décisions prises lors de l'assemblée générale de l'ACG, le 21 juin dernier.

M. C. Senglet énumère les subventions octroyées par le FI et les commente lorsque cela s'avère nécessaire, étant précisé que ces décisions ont été prises quasiment à l'unanimité.

- Octroi, en 2024, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.
- Participation, en 2024, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal (montant estimé pour le FI : Fr. 290'000.-).
- Financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de Fr. 1'500'000.-.

M. C. Senglet détaille les dépenses culturelles intégrées dans cette enveloppe qui prévoit une subvention supplémentaire de Fr. 500'000.-, les festivals Antigel et La Bâtie représentant environ Fr. 600'000.- à eux deux.

- Financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de Fr. 300'000.-.
- Financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de Fr. 1'000'000.-.
- Participation, en 2024, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de Fr. 7'400'000.-.
- Octroi, en 2024, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de Fr. 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.
- Octroi d'un dépassement extraordinaire de Fr. 41'945.- de l'enveloppe culturelle 2023.

Mme C. Mathez demande si ces subventions sont allouées chaque année.

M. C. Senglet confirme que l'ACG vote chaque année, en assemblée générale, la répartition des subventions du FI, toutes ces décisions étant soumises à l'opposition des conseils municipaux. Les montants sont généralement les mêmes, hormis les investissements informatiques généraux qui portent cette année sur :

a) Investissements consacrés aux infrastructures et réseaux pour un montant de Fr. 500'000.-. Pour rappel, le réseau inter-administrations genevoises relie les 44 communes membres du SIACG. Ce dernier profite de moderniser et maintenir ce réseau optique lorsque des opportunités se présentent à lui, notamment lors de travaux de génie civil permettant d'établir des liaisons redondantes. Les deux salles blanches sont interconnectées sur ce réseau haut débit et il est du devoir du Groupement d'être proactif concernant les besoins croissants des 44 administrations communales.

Pour 2022, les dépenses liées aux infrastructures et réseaux se déclinent comme suit :

- Fr. 420'000.- dévolus, d'une part, à l'augmentation de la capacité de stockage et de traitement pour permettre l'absorption du volume exponentiel des données traitées par les communes et, d'autre part, aux éléments actifs de sécurité de l'ensemble du réseau.
- Fr. 80'000.- pour les interventions sur le réseau existant, induites notamment par les chantiers sur le territoire cantonal. Ce montant permettra également de saisir les opportunités de création des liaisons optiques redondantes précitées.

b) Autres investissements, pour un montant de Fr. 500'000.-. Les investissements concernant les applicatifs communaux 2024 du SIACG sont budgétés à Fr. 750'000.-, dont Fr. 250'000.- seront financés par le Groupement.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

3. Communications du Maire et des Adjointes

M. C. Senglet résume les dossiers en cours :

- Projet entrée ouest : les architectes du concours sont venus en août faire un point de situation quant à leurs attentes par rapport à une éventuelle modification du projet (cf. séance de la commission ad hoc élargie au Conseil municipal du 18.9.2023).
- **M. Pierre Maudet** a rencontré l'Exécutif afin de faire un point sur la mobilité à Choulex et dans la région et de s'enquérir des problématiques générales. Par rapport à d'autres entités communales, la mobilité à Choulex est assez simple.
- Les députés genevois ont assisté pour la première fois à une présentation de l'ACG. Environ 65 députés sur 100 avaient répondu présents, y compris les deux députés choulésiens. De l'avis de tous, y compris la présidente du Grand Conseil, ces rencontres devraient se pérenniser, les problématiques des communes étant parfois mal connues des députés. Il s'agit d'un bon forum d'échanges.
- Concernant les RH, la commune a adhéré au groupe de confiance au cas où quelque problème de respect de la personne ou autre surviendrait au sein de l'administration.

- Samedi dernier, les magistrats ont assisté aux diverses assemblées générales : SIACG, GIAP, CIDEDEC et ACG, la nouvelle présidente de l'ACG, en la personne de **Mme Karine Bruchez**, Maire d'Hermance, ayant été élue (hors parti).

Mme D. Krähenbühl évoque les dernières séances auxquelles elle a pris part :

- PDCom : la consultation publique s'est terminée le 23.6.2023. Les remarques reçues par la commune ont été transmises pour étude aux mandataires. Une séance du groupe de travail a été planifiée au 2.10.2023 pour les examiner et préparer les réponses.
- Extinction éclairage public communal : les élus ont peut-être été étonnés de ne pas voir les éclairages publics s'éteindre, cet été. A priori, il y aurait eu un contretemps du côté des SIG, mais les travaux sont en cours. La communication est en préparation au sein de l'administration, afin d'aviser la population de l'extinction du réseau communal. Le plan détaillé sera transmis ultérieurement.
- L'Exécutif a reçu le bureau Planeo conseils le 28.8.2023 concernant l'extinction de l'éclairage public cantonal (programme OptimaLux et mise en œuvre du plan Ombre et Lumière). Les premières extinctions sont prévues à l'automne 2023 et seront échelonnées par tronçons. Pour Choulex, l'extinction devrait intervenir fin 2023/début 2024.
- La Vadrouille de Choulex sera inaugurée le 7.10.2023 de 14h à 19h ; la partie officielle aura lieu à 18h. Les habitants sont attendus nombreux.
- La sortie des aînés s'est très bien passée ; tous les participants étaient très contents de cette sortie qui était un bon moment, le soleil en plus.

Mme A. Meylan fait un point de situation sur les projets en cours :

- Les filets sont désormais tous posés sur l'agospaces pour éviter que les ballons terminent dans la Seymaz.
- L'école de rugby a apparemment du succès, ce qui est très réjouissant. Cela donne une belle ambiance au stade.
- Toute manifestation dans la commune, qu'elle soit petite ou grande, privée ou publique, doit faire l'objet d'une demande adressée au secrétariat de la Mairie au moyen du formulaire ad hoc. Les besoins matériels et logistiques doivent être demandés à **M. Joël Willemsen**. Une procédure sera mise en place, qui sera notamment communiquée aux sociétés sitôt qu'elle aura été validée.
- Les travaux de rénovation de la toiture de la salle ont commencé et devraient en principe durer deux mois si la météo le permet et qu'il n'y a pas de contretemps ou d'imprévu.
- Les travaux du préau débuteront mi-octobre, c'est-à-dire une semaine avant les vacances scolaires et devraient s'achever la semaine suivant les vacances, si la météo le permet. Le tilleul a été taillé, les branches abîmées enlevées.
- À ce jour, 337 personnes ont téléchargé l'application Communeapp.
- L'emplacement des bancs, qui ont été commandés, a été défini avec **M. Joël Willemsen**. La démarche sera documentée et expliquée, la commune espérant les poser prochainement.

- La commune a signé une convention avec la paroisse catholique concernant l'entretien du parvis situé devant l'église, de la croix et du mur du cimetière. Ces éléments sont effectivement propriété de la paroisse, mais les autorités estiment important pour l'image de la commune qu'ils soient entretenus. De plus, le nid-de-poule devant l'église était un peu dangereux.
- Des travaux d'entretien courant des routes ont été réalisés la semaine dernière sur le chemin des écoliers, le chemin de Champ-Dollon (le gros nid-de-poule était dangereux pour les cyclistes), le chemin de l'Ancienne-Grange, le virage au-dessus de l'église et le nid-de-poule devant l'église. Entreprendre l'ensemble de ces petits travaux en même temps a permis d'économiser sur les frais de déplacement et frais fixes de l'entreprise.
- Après moult rendez-vous et allers-retours avec l'OCT, la zone 20 km/h a été abandonnée, la mesure à l'essai n'ayant pas donné satisfaction. La commune devra rapidement remettre la route dans son état originel. En parallèle, une nouvelle demande sera soumise afin d'instaurer sur ce tronçon une limitation à 20 km/h avec un projet adéquat (aménagement légers, rehausser les deux carrefours à l'entrée avec marquage de passages piétons et simuler un cheminement pédestre longeant cette rue).
- L'année passée, la commission Routes-Canalisations-Cimetière avait demandé une étude sur le réaménagement/requalification de la route de Choulex au sens large du terme depuis la Croix jusqu'à la Gouille-Noire, ainsi que le secteur Miolan. Le bureau d'ingénieur rencontré cet après-midi a estimé cette étude prématurée, car il faudrait d'abord bien définir les tronçons concernés, leur affectation ou régime, ainsi que les aménagements souhaités. La commission Aménagement-Mobilité devra de nouveau se pencher sur ce sujet.
- *La nuit est belle !* était très intéressante, l'astronome impressionnante. **Mme A. Meylan** regrette de n'avoir rencontré aucun Conseiller municipal, ce soir-là.

4. Présentation des activités de l'ACG par M. C. Senglet

M. C. Senglet pense que beaucoup d'élus ne connaissent pas l'ACG ni sa structure. Cet organisme faitier prend de plus en plus d'importance au niveau politique genevois. Il faut relever qu'à l'heure actuelle, un magistrat consacre environ 40 % de son temps à la gestion de sa commune, et 60 % à une gestion hors commune tellement les enjeux cantonaux sont importants.

L'ACG a été fondée en 1933 ; quant aux divers organismes au sein de l'ACG, le FI date de 2010, le GIAP de 1994, le CIDEC de 1990 et le SIACG de 1996. L'ACG est devenue en 2011 une entité de droit public, et est donc reconnue en tant que telle comme partenaire politique.

L'assemblée générale des 45 communes en est l'organe suprême et les magistrats se réunissent une fois par mois. Un comité de 13 membres représentatifs gère l'ACG (deux séances mensuelles). Le bureau est composé de 6 membres et se réunit deux fois par mois. La présidence du bureau change tous les deux ans ; c'est la première fois qu'un membre hors parti prend la présidence de l'ACG.

Les membres du bureau sont les suivants : **Mme Karine Bruchez**, Présidente (Maire d'Hermance), **M. Laurent Jimaja**, Vice-président (Conseiller administratif du Grand-Saconnex), **M. Alfonso Gomez**, Vice-président (Maire de la Ville de

Genève, qui a de droit un siège de vice-présidence au sein du bureau), **M. Gilles Marti**, membre (Maire de Puplinge), **M. Cédric Lambert**, membre (Maire de Versoix) et **Mme Stéphanie Lammari**, membre (Maire de Carouge).

Les membres sont élus au comité selon une clé de répartition (grandes, moyennes et petites communes, situation géographique et partis). Il s'agit de : **M. Vincent Hornung** (Maire de Céligny), **Mme Catherine Pahnke** (Maire de Cologny), **Mme Anne Penet** (Conseillère administrative de Satigny), **M. Philippe Schwarm** (Maire de Pregny-Chambésy), **M. Martin Staub** (Conseiller administratif de Vernier), **M. Philippe Thorens** (Maire de Collonge-Bellerive) et **M. Gilbert Vonlanthen** (Maire de Bernex).

Des commissions internes sont désignées selon un modèle similaire à l'organisation des conseils municipaux : aménagement, mobilité, cohésion sociale, culture, environnement, agriculture, finances, économie, sécurité et sport. 16 représentations officielles sont assurées par les magistrats au sein des entités de droit public (HUG, TPG, etc.). Les magistrats représentent aussi l'ACG au sein de 74 commissions officielles cantonales consultatives, ce qui permet aux communes d'être le plus possible représentées dans le système politique genevois.

Les bases légales de l'ACG sont les suivantes : art. 77 à 80 LAC B6 05. Conformément à l'art. 2 LAC B6 05, « Lorsqu'un projet de portée législative ou réglementaire de rang cantonal concerne spécifiquement une ou plusieurs communes, l'Association des communes genevoises, la Ville de Genève et les communes particulièrement concernées sont consultées. » En fonction des enjeux, les sujets sont soit traités par le comité, soit par l'assemblée générale de l'ACG soit, comme pour la taxe professionnelle communale, font l'objet d'une consultation interne dans les commissions thématiques citées ci-dessus. Le comité soumet un préavis à l'assemblée générale de l'ACG et les Exécutifs des communes prennent position. Lorsque les enjeux sont importants, les commissions thématiques du Grand Conseil peuvent auditionner les représentants de l'ACG.

Le prochain dossier d'importance qui sera traité par la commission sécurité de l'ACG présidée par **M. C. Senglet**, c'est la proposition du canton de fusionner la police de proximité avec la police municipale. **Mme Carole-Anne Kast**, Conseillère d'État, a bien précisé dans son discours devant l'ACG que l'on ne transférerait pas de charges aux communes sans leur donner les prérogatives idoines.

Sur une question de **M. A. Baudet**, **M. C. Senglet** confirme que ce transfert serait censé diminuer les charges du canton. Les magistrats communaux ont tout intérêt à se préoccuper via l'ACG de ces enjeux qui auront de gros impacts sur les budgets et projets communaux. La suppression de la taxe professionnelle communale a par exemple nécessité de nombreuses séances de la commission des finances pour trouver un consensus voté par les 45 communes (environ 280 millions de manque à gagner avec la suppression de la TPC).

L'ACG est un acteur institutionnel incontournable. Elle défend et promeut les intérêts des communes, rend des préavis sur tous les projets législatifs et réglementaires, délivre de nombreuses prestations aux communes, conseille et administre les entités intercommunales affiliées et essaie de fédérer les communes pour trouver des consensus avec les 137 magistrats représentant les 45 communes genevoises dont les sensibilités politiques ne sont pas toutes les mêmes.

Les entités intercommunales gérées par l'ACG sont les suivantes :

GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire) : 42 communes membres (le comité est composé de 9 membres et présidé par **Mme Christina Kitsos**, Conseillère administrative de la Ville de Genève). Le GIAP, c'est 29'000 enfants inscrits, soit 76 % des enfants scolarisés, 20'200 enfants à midi, 8'100 enfants l'après-midi, 144 lieux parascolaires découpés en 28 secteurs et plus de 2'200 collaborateurs et un budget qui frise les 100 mios.

SIACG (Service intercommunal d'informatique) : il fournit tous les services informatiques aux 44 communes, la Ville de Genève ayant son propre service. La présidence est assurée par **M. Pascal Uehlinger**, Maire de Thônex. Le SIACG, qui gère tout le réseau intercommunal et fournit un hébergement autonome et sécurisé, est en partenariat étroit avec le canton et la Ville de Genève. Le SIACG gère environ 3'100 postes de travail.

CIDEC (Centre intercommunal des déchets carnés) : il traite 2'000 tonnes de déchets carnés par année. Le Président de l'ACG est en principe membre de droit et président du CIDEC.

Sur une question de **M. L. Déruaz**, **M. C. Senglet** précise que les communes n'ont pas l'obligation d'adhérer au SIACG ou au GIAP (mais ont l'obligation légale de fournir un accueil parascolaire et un restaurant scolaire). De par la loi, elles sont en revanche toutes obligées de faire partie du groupement SIS, qui a un statut particulier, hormis Céligny qui, étant donné sa proximité avec le canton de Vaud, déroge.

Les fonds intercommunaux sont les suivants :

Le FI (Fonds intercommunal) a une dotation annuelle de 30 mios, celui-ci étant financé par les communes en fonction de leur capacité financière (péréquation intercommunale). Il subventionne des projets et aide au paiement des intérêts des communes aux faibles capacités. Les 7 membres du conseil sont tous des magistrats. La présidence est assurée par **M. Laurent Tremblet** (Conseiller administratif de Meyrin).

Le FIA (Fonds intercommunal d'assainissement) est actuellement présidé par **M. Mathias Buschbeck** (Maire de Vernier). **M. Patrik Rechsteiner** a longtemps présidé le FIA qui finance la réalisation, l'extension, la transformation, l'entretien et l'exploitation du réseau secondaire d'assainissement. Il a une dotation annuelle de 25 mios et subventionne les communes pour l'ensemble des coûts du réseau secondaire d'assainissement.

Le FIE (Fonds intercommunal d'équipement) permet aux communes de percevoir 7 mios de taxes d'équipement prélevés lors de projets de construction. Il est présidé par **M. Gilles Marti** (Maire de Puplinge). Le FIE subventionne 75 % des coûts des projets de routes et cheminements en zone de développement ou en zone 5 de densification accrue. Le financement du FIE est inscrit dans les budgets communaux.

Le FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) est doté de 30 mios financés par les communes, une charge inscrite dans leurs budgets respectifs, et le canton. Les communes perçoivent une subvention de Fr. 7'000.- par logement créé, Fr. 700'000.- par salle de classe créée et Fr. 50.-/m² d'espace public mis à disposition. Il est présidé par **Mme Elisabeth Gabus-Thorens** (Maire de Confignon).

Les autres entités communales administrées par l'ACG sont les suivantes :

La FDAP (Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire) est dotée de 26 mios financés par les employeurs (0.07 % de la masse salariale). La présidence est assurée par **Mme Liliane Maury Pasquier** (État de Genève).

La CCSM (Commission consultative en matière de sécurité municipale) est actuellement assez sollicitée par le dossier de reprise de la police de proximité évoqué ci-dessus.

Le budget de l'ACG est de 4,9 mios (22,5 ETP), celui du GIAP d'environ 100 mios, le SIACG de 12,2 mios, le CIDEDEC de 1,1 mio. Toutes les entités y afférentes gérées par les magistrats communaux représentent environ 235 mios. Les enjeux sont donc assez conséquents.

Interactions avec les autorités cantonales : le bureau de l'ACG déjeune deux fois par année avec le Conseil d'État in corpore afin d'aborder les différents sujets qui concernent les communes, prend part à 12 séances avec la délégation du Conseil d'État aux communes, participe aux rencontres bilatérales avec les présidences de départements. Les représentants de l'ACG ont été auditionnés à 41 reprises par les commissions du Grand Conseil. L'ACG a pris 12 positions écrites et rencontre une fois par année les chefs de groupe du Grand Conseil.

Les principaux dossiers suivants ont été ou sont traités par l'ACG : réforme de la TPC, réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA), accueil d'urgence pour les personnes sans abri (les communes, suite à la modification de la LRPF, contribuent à hauteur d'environ 19 mios au sans-abrisme à la Ville de Genève), réforme de la défense incendie et de secours du groupement SIS, transfert de la FASe (en cours), participation au financement des charges cantonales (en cours), développement de l'accueil parascolaire, soutien accru aux personnes âgées, projet de nouvelle loi sur les déchets, projet de nouvelle loi sur la culture, réforme de la densification de la zone villas (traitée par la commune dans le cadre de la mise à jour du PDCom), contre-projet « J'y vis, j'y paie », révision de la LAC B6 05 (en cours), réforme de la police de proximité, réforme d'organisation de la protection civile, stand de tir cantonal, mise en œuvre de la loi sur les déchets, mise en œuvre de la loi pour la promotion de la culture, désenchevêtrement des tâches réglementant la bascule fiscale.

M. C. Senglet espère que les Conseillers municipaux ont désormais une idée plus précise des enjeux et missions effectuées par l'ACG, ainsi que le travail des magistrats en dehors de leurs communes respectives, qui représente de nombreuses heures. Les magistrats se doivent de représenter leurs communes par rapport à des enjeux de plus en plus importants.

Sur une demande de **Mme F. Pilly Schluemp**, **M. C. Senglet** transmettra volontiers cette présentation aux membres du conseil.

5. Rapport des commissions

Agriculture-Environnement-Développement durable (AEDD)

Mme C. Mathez annonce que les membres de la commission se sont rencontrés le 28 août. Une bonne partie de la séance était dédiée à finaliser l'organisation de la journée du 7 octobre. La commission s'est ensuite penchée sur son budget 2024. Aux points divers : *La nuit est belle !*, les incivilités notamment de la part des propriétaires de chiens. La prochaine séance est fixée au 9.10.2023 à 19h.

Aménagement-Mobilité (AM)

M. J. Binder indique que la commission ne s'est pas réunie.

Animation-Culture-Sports (ACS)

M. B. Theus annonce que la commission s'est réunie le 11 septembre pour traiter des subventions et évoquer les projets 2024.

Bâtiments-Préavis (BP)

M. L. Déruaz indique que la commission ne s'est pas réunie.

Finances-Sécurité (FS)

M. J. Schöni annonce que la commission s'est réunie le 18 septembre. Elle a préavisé un crédit budgétaire de Fr. 40'000.- pour l'entretien des parcelles de l'entrée ouest du village et la taille des arbres. Un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 95'000.- a également été approuvé (dépassement sur salaires 2023), ainsi qu'un crédit d'investissement de Fr. 140'000.- pour l'établissement du PLQ et le suivi du chantier de l'entrée ouest du village. La commission a aussi traité du rehaussement des vestiaires du stade et voté l'entrée en matière. Le projet soumis par l'architecte sera transmis aux commissions concernées avant de revenir à la commission Finances-Sécurité. Sous le point divers, la commission a traité trois fermetures de déchetteries en raison d'incivilités et de leur utilisation en dehors des heures et jours d'ouverture.

M. C. Senglet relève que l'offre du GPA pour fermer trois déchetteries sur quatre tous les soirs de la semaine (elles seront ouvertes à 7h30 par les employés communaux), les ouvrir puis les fermer tous les samedis, s'élève à environ Fr. 12'000.- par an, soit environ Fr. 1'000.- mensuels.

M. B. Theus demande s'il ne serait pas possible d'installer une porte avec un verrouillage préprogrammé sur minuterie.

M. C. Senglet étudiera cette question.

Information-Naturalisations (IN)

Mme C. Schaub indique que la commission s'est réunie le 28 août pour finaliser les sujets de l'Info Choulex N°3. Les textes ne seront plus transmis à la correctrice, ce qui réduira le nombre d'intervenants. Il faudra cependant que les articles parviennent dans les délais. Pour le N°3, la date butoir est le 15.11.2023. Le délai pour transmettre les photos et textes destinés au calendrier est la fin de la semaine. La prochaine séance est fixée au 27 novembre.

Routes-Canalisations-Cimetière (RCC)

M. Q. Meylan annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance (SJPE)

Mme L. Comin indique que la commission s'est réunie le 4 septembre. Les activités de la fin de l'année ont été évoquées, notamment le prochain goûter poussette du 18 octobre dont la formule sera la même que les précédents. La commission envisage une petite variante dans les activités des plus grands pour les goûters poussettes des 6.3 et 16.10.2024. Les promotions citoyennes auront lieu le 13 octobre, les Conseillers municipaux étant invités ; le co-transport sera normalement assuré avec Cologny, comme l'année dernière. La commission a évoqué la possibilité d'organiser une activité ludique autour de la sécurité des enfants, puisque l'éclairage public sera prochainement réduit. Une réunion

conjointe avec l'APECH, l'école et le GIAP sera programmée prochainement afin d'organiser les activités de fin d'année, notamment la fête de l'Escalade. La commission devait se renseigner concernant la période de plantation possible des arbres du préau en vue de créer une activité. La commission a également débriéfé sur les promotions. La prochaine séance est fixée au 9 octobre à 20h.

Sociale-Aînés (SA)

En l'absence de **M. P. Droze**, le rapport de la commission est reporté à la prochaine séance du Conseil.

Fondation immobilière

M. J. Schöni indique que le bureau s'est réuni le 18 septembre. Les points traités étaient les suivants : acquisition d'une balayeuse pour les parkings et extérieurs des immeubles de la Fondation ; entretien de la zone herbeuse devant le Péché Mignon ; vols de vélos aux 106, 108, 110, 110A, route de Choulex et possibilité de mettre à disposition un lieu sécurisé ; demande de **M. J. Binder** d'accéder au règlement et procès-verbaux de la Fondation ; divers.

La commission des travaux ne s'est pas réunie.

6. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

- a) Prise de position concernant le principe d'établir un plan localisé de quartier – parcelles 1092, 1093, 2192 et 2825 (projet de résolution N° 25/23)

Mme F. Pilly Schluép donne lecture du projet de résolution N° 25/23 puis, en l'absence de toute remarque ou question, propose de passer au vote.

Vu la Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Choulex du 28 janvier 2022 (12987) avec la création d'une zone de développement 4B visant les parcelles 1092, 1093, 2192, 2825, 2826, 12435, 2776 et 12416, formant une partie importante de l'entrée ouest du village,

vu le concours d'architecture qui a conduit au choix d'un projet de constructions destinées à des logements et des espaces d'activités collectives et commerciales sur les parcelles 1092, 1093, 2192 et 2825,

vu la nécessité d'établir un plan localisé de quartier pour ces futures constructions et futurs aménagements sur la zone visée,

vu la commission Aménagement et mobilité, élargie au Conseil municipal du 18 septembre 2023,

conformément à la loi sur l'extension des voies de communication et d'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929 et la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957,

conformément aux art. 30A, al. 1, let. r de la loi sur l'administration des communes (LAC), du 13 avril 1984,

*sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal **décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité***

1. d'approuver le principe d'établir un plan localisé de quartier à Choulex
2. d'inviter l'Exécutif et l'administration communale à se charger de son élaboration.

- b) Approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 destiné à l'étude du plan localisé de quartier de l'entrée ouest du village (projet de délibération N° 276/23)

Mme F. Pilly Schluép donne lecture du projet de délibération N° 276/23.

Lors de la Commission Aménagement et Mobilité élargie au Conseil municipal, **M. C. Senglet** avait demandé la constitution d'un groupe de

pilotage ou d'une commission ad hoc. **M. J. Binder** souhaite savoir si une décision a été prise depuis sur la forme et la composition de ce groupe de pilotage. **Mme F. Pilly Schluép** répond qu'en l'absence de **M. P. Droze**, aucune décision n'a été prise.

Mme F. Pilly Schluép indique que les trois délégués se sont réunis et sont encore en attente d'une confirmation puis, en l'absence d'autres remarques ou questions, propose de passer au vote.

Vu la Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Choulex du 28 janvier 2022 (12987) avec la création d'une zone de développement 4B visant les parcelles 1092, 1093, 2192, 2825, 2826, 12435, 2776 et 12416, formant une partie importante de l'entrée ouest du village,

Vu le concours d'architecture qui a conduit au choix d'un projet de constructions destinées à des logements et des espaces d'activités collectives et commerciales sur les parcelles 1092, 1093, 2192 et 2825,

Vu la nécessité d'établir un plan localisé de quartier pour ces futures constructions et aménagements sur la zone visée,

Vu l'ampleur du projet qui nécessite l'aide d'experts et en particulier un accompagnement pour assurer le suivi du développement du projet,

Vu l'estimation des frais d'honoraires du bureau Tanari Architectes+Urbanistes Sàrl qui va se charger de l'ensemble de ces démarches dont le montant s'élève à 140'000.- francs,

Vu l'article 30, al. 1, lettre e, m et r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le préavis favorable de la Commission Finances et sécurité du 18 septembre 2023,

sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal **décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. D'ouvrir un crédit de **140'000.- francs** pour commencer à établir un plan localisé de quartier et assurer le suivi du développement du projet,
2. De le porter à l'actif du bilan de la commune de Choulex dans le patrimoine financier,
3. D'autoriser Monsieur le Maire à contracter un emprunt si nécessaire (jusqu'à concurrence maximum du crédit brut voté),
4. D'amortir la dépense de **140'000.- francs** au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation du bien, sous rubrique n° 9630.34114 (pertes réalisées sur les bâtiments du PF).

c) Approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 destiné à l'entretien des parcelles 1092, 1093, 2192 et 2825 (projet de délibération N° 277/23)

Mme F. Pilly Schluép donne lecture du projet de délibération N° 277/23.

À la demande de **Mme Y. Guibert Mongilardi, M. C. Senglet** confirme qu'une autre offre a été sollicitée.

Mme C. Schaub souhaiterait connaître la durée du contrat.

M. C. Senglet explique que l'entreprise travaillera environ trois semaines, essentiellement sur la couronne des arbres pour éviter tout problème avec les gabarits lors du début de la construction. Vu la croissance des arbres, le nombre d'interventions dépendra de l'avancée du projet.

En l'absence de toute autre remarque ou question, **Mme F. Pilly Schluép** propose de passer au vote.

Vu l'acquisition des parcelles 1092, 1093, 2192 et 2825 par la commune en 2022 à des fins de construction,

Vu la Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Choulex du 28 janvier 2022 (12987) avec la création d'une zone de développement 4B visant les parcelles 1092, 1093, 2192, 2825, 2826, 12435, 2776 et 12416,

Vu le concours d'architecture qui a conduit au choix d'un projet de constructions destinées à des logements et des espaces d'activités collectives et commerciales sur les parcelles 1092, 1093, 2192 et 2825,

Vu la nécessité d'établir un plan localisé de quartier pour ces futures constructions et aménagements sur la zone visée et les autres démarches notamment en autorisation de construire qui va impliquer des débuts de travaux dans un délai relativement long,

Vu la nécessité d'entretenir l'ensemble des arbres de la zone dans l'attente que les travaux débutent,

Vu le coût de 40'415.25 francs que représente ces travaux selon le devis de l'entreprise Christophe Gaillard Paysagiste du 8 septembre 2023,

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le préavis favorable de la Commission Finances et sécurité du 18 septembre 2023,

sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal **décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. D'ouvrir un budget supplémentaire pour entretenir les arbres situés sur les parcelles 1092, 1093, 2192 et 2825 pour un montant de **40'415.25 francs** dans les comptes de l'exercice 2023,
2. De comptabiliser ce montant supplémentaire sous la rubrique de fonctionnement « 7500.00.31440.00 »,
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

d) Prise de position concernant la politique de stationnement (projet de résolution n° 26/23)

Mme D. Krähenbühl indique en préambule qu'elle a conscience d'avoir quelque peu bousculé l'agenda en présentant la résolution n° 26/23. Le bureau CITEC a transmis son offre de mise en œuvre et le planning le 11 septembre, ce qui rendait impossible l'organisation d'une séance de la commission Aménagement-Mobilité dans cet intervalle, raison pour laquelle elle a présenté cette résolution le 18 septembre dernier à la commission ad hoc élargie au Conseil municipal. Elle ne voulait pas repousser de deux mois le processus, la prochaine séance du Conseil étant fixée au 6.11.2023. En effet, la demande de la population sur ces mesures est importante.

La politique de stationnement avait été présentée en commission en septembre 2022. L'avancement de ce projet, qui n'a quasiment pas évolué, a essentiellement été retardé par les allers-retours avec CITEC et le canton qui n'était pas favorable à la mise en place du macaron dans une petite commune comme Choulex, une mesure peu rentable. **Mme D. Krähenbühl** s'est battue pour que les droits de la commune soient reconnus. Car même petite, la commune avait la légitimité de bénéficier de ce système sans devoir privatiser les parkings communaux.

Mme D. Krähenbühl souhaite répondre aux deux questions posées lors de la séance du 18.9.2023. Après la mise en place de ce système, il sera encore possible de procéder à des ajustements – même si ce ne serait pas souhaitable –, s'agissant du domaine public communal. Sur le domaine public

cantonal, cela s'avérera plus compliqué. Concernant le périmètre des ayants droit, soit le Conseil souhaite le définir avant le vote, soit il valide le principe de cette politique de stationnement et une commission Aménagement-Mobilité, voire une commission élargie au Conseil municipal, sera planifiée la semaine prochaine pour affiner le sujet.

Mme F. Pilly Schluemp donne lecture du projet de résolution N° 26/23.

Les Conseillers municipaux souhaitent renvoyer ce projet de résolution en commission Aménagement-Mobilité.

Mme F. Pilly Schluemp prend note de cet amendement et propose de passer au vote.

Vu les anciennes constructions du village de Choulex qui ne disposent pas ou peu d'espaces de stationnement privés,

Vu la demande de plus en plus forte de la part d'habitants concernés de pouvoir se stationner à proximité de leur domicile,

Vu le diagnostic de l'utilisation du stationnement public posé par Citec Ingénieurs Conseils SA lors de leur étude du 22 juin 2022 présentée à la Commission Aménagement-Mobilité lors de la séance du 22 août 2022,

Vu le recensement des places de stationnement privé mené par la Commune dans le centre du village afin d'identifier le nombre d'habitations concernées par cette difficulté à se stationner à leur domicile,

Vu la trentaine de personnes a priori éligibles pour obtenir un macaron selon les conditions d'octroi de la Fondation des parkings,

Vu la politique de stationnement proposée par Citec Ingénieurs Conseils SA, validée sur le principe par l'Office cantonal des transports lors de la séance du 21 août 2023, et comprenant l'instauration d'un système de macarons privilégiant les habitants du centre du village ne disposant pas de possibilité d'avoir un stationnement sur les parcelles privées,

conformément à l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes (LAC), du 13 avril 1984,

*sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal **décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité***

1. de renvoyer en Commission Aménagement-Mobilité la politique de stationnement telle que validée par l'Office cantonal des transports.

Mme C. Schaub ne parvient pas à agrandir le plan soumis par CITEC. Serait-il possible de transmettre aux élus un plan du périmètre plus lisible ?

Mme D. Krähenbühl prend note de cette demande.

7. Propositions du Maire et des Adjointes

Mme D. Krähenbühl propose de réunir la commission Aménagement-Mobilité le 2 octobre à 19h30, juste après la séance sur le PDCOM.

8. Propositions individuelles et questions

Mme C. Schaub relève l'absence de places « handicapés » tant sur le parking en face des immeubles de l'entrée ouest que sur celui situé en face du Péché Mignon. Or ces places, qui sont autant destinées aux personnes à mobilité réduite qu'à leurs accompagnants, pourraient leur faciliter l'accès aux commerces.

Mme C. Schaub souhaitait savoir, suite à la canicule estivale, si un plan était prévu pour les personnes fragiles, tant les aînés que les enfants.

M. C. Senglet explique que le canton transmet les plans canicules aux communes qui suivent ces directives. Les enfants sont quant à eux sous la responsabilité du DIP ou du GIAP, qui transmettent leurs instructions aux autorités communales.

Mme L. Comin rappelle que l'aménagement des locaux communaux revient à la commune.

M. C. Senglet pense préférable d'attendre les règles qui seront édictées par le DIP afin de pourvoir les écoles d'équipements conformes aux normes.

Mme N. Favre ajoute que les enseignantes n'ont, par exemple, pas l'autorisation d'installer des ventilateurs dans les classes.

Mme C. Schaub relève la chaleur qui régnait dans les locaux de la Mairie.

Mme D. Krähenbühl rappelle que l'installation de climatisations est proscrite. Mais une réflexion sera initiée.

Mme F. Pilly Schluep souligne l'importance de penser aussi aux générations futures. Lutter contre les îlots de chaleur passe également par la plantation d'arbres à certains endroits, notamment les places de jeux.

M. A. Baudet regrette que les élus n'aient pas été avisés des travaux prévus dans le virage de l'église et que ceux-ci n'aient pas été traités en commission Routes-Canalisations-Cimetière. Le tronçon entre chez **M. Jean Rivollet** et la Vy-Creuse étant en relativement mauvais état, il devait être refait à moyen terme. Il trouve dommage d'avoir refait 20 m pour les recasser par la suite.

M. A. Baudet, qui a eu vent d'un courrier envoyé par la Secrétaire générale à **M. Jean Rivollet**, s'étonne que l'administration sollicite des particuliers pour du domaine privé concernant la réfection du chemin des Vignes qui n'est pas un chemin, mais une tournière pour plusieurs propriétaires de vignes. L'Exécutif défend depuis le début de la législature de ne plus intervenir sur le domaine privé, hormis l'entente évoquée par **Mme A. Meylan** pour la réfection du parvis de l'église. **M. A. Baudet** trouverait judicieux, pour les cas qu'il vient de citer, que les élus soient également informés. Le rôle des Conseillers municipaux est-il vraiment respecté par l'Exécutif, le secrétariat général ou le chef de la voirie ? Car les élus sont toujours mis devant le fait accompli, ce qui est quelque peu usant.

M. C. Senglet ne pense pas que l'Exécutif ait outrepassé ses prérogatives concernant ces travaux qui font partie intégrante du budget 2023 voté par le Conseil municipal. Une fois le budget voté, l'Exécutif a le pouvoir de réaliser les travaux requis. Si un effort de communication est effectivement nécessaire, les décisions appartiennent à l'Exécutif dans le cadre de l'enveloppe budgétaire, permettant ainsi une gestion efficiente de la commune.

M. A. Baudet répète que la commission Routes-Canalisations-Cimetière envisageait de refaire ce tronçon, qui est vraiment en mauvais état. Réfectionner une si petite portion en pleine période de vendanges a beaucoup compliqué les croisements entre les engins de chantier et les bennes des viticulteurs sur le chemin des Princes. Si la commission avait été avisée en amont, cela aurait peut-être un peu simplifié la situation.

M. C. Senglet conçoit tout à fait ces désagréments.

Mme A. Meylan précise que ces travaux sont de l'ordre de l'entretien courant tel qu'inscrit dans le budget. Elle imagine mal convoquer la commission Routes-Canalisations-Cimetière pour chaque nid-de-poule.

M. A. Baudet pense que présenter la liste des travaux d'entretien courant à la commission ne prendrait guère de temps.

Mme A. Meylan répond qu'aucune séance de la commission Routes-Canalisations-Cimetière n'était agendée. Ces travaux devaient être réalisés rapidement, la météo était favorable et l'entreprise avait un créneau. Les différents travaux ont pu être effectués en une fois, ce qui a permis à la commune d'économiser du temps et de l'argent.

M. A. Baudet rappelle qu'à l'époque, la commission faisait le tour des routes.

Mme A. Meylan confirme que le tour des routes a été fait. La rénovation de ce tronçon n'était pas urgente.

M. A. Baudet revient sur le point 7 du procès-verbal de la dernière séance du Conseil ; il attendait un retour sur les opportunités d'une éventuelle opposition au déclassement.

M. J. Binder indique que son fils est ravi par le nouveau chemin des écoliers. S'il le trouve très joli et sympathique, il s'inquiète de l'utilisation de ce revêtement en zone agricole.

Mme A. Meylan répond qu'il s'agit d'un revêtement perméable (drainant) ; l'ancienne matière du Salève mélangée au béton a été totalement retirée.

M. J. Binder demande quand les arrêts de bus seront faits.

Mme A. Meylan n'a malheureusement pas de nouvelles des TPG ; mais les travaux devraient normalement intervenir avant le 31 décembre.

Séance clôturée à 20h36